

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 2 décembre 2008, à 19 h 30 au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Richard Boucher, Suzanne Chartrand, Brigitte Collin, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Normand Dufour, Manon Handfield, Claude Henri, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, Hugues Ouellette, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Sylvie Tremblay, ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : messieurs Pierre Baril, Paul St-Amand et Paul St-Onge

ÉTAIT AUSSI ABSENT : monsieur Joel Santos.

Assistent également à cette séance : mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives et Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, et messieurs Jacques Beudet, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Alain Gauthier, secrétaire général, Daniel Grisé, directeur du Service de l'informatique, Gabriel Roux, directeur adjoint du Service des ressources matérielles, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-068-12-08 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2008 et de la séance en ajournement tenue le 11 novembre 2008
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public.
6. Points de décision :

Service des ressources financières

- 6.1. Dépôt des états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2008

Direction générale

- 6.2. Plan stratégique 2008-2013 / adoption (**reporté à la séance en ajournement du 27 janvier 2009**)
- 6.3. Scolarisation au secondaire des élèves résidant à Contrecoeur / décision
- 6.4. Projet d'infrastructure sportive à Boucherville / décision (**reporté à la séance en ajournement du 27 janvier 2009**)
- 6.5. Nomination au poste de directeur du Service des ressources matérielles / décision
- 6.6. Nomination au poste de chef de secrétariat à la Direction générale / décision

Service de l'organisation scolaire

- 6.7. Révision du plan de répartition des élèves – secteur de Saint-Amable / décision

- 6.8. Révision du plan de répartition des élèves – secteur de Chambly-Carignan / décision
- 6.9. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2009-2010 / décision

Service des ressources matérielles

- 6.10. Suivi au plan de développement des espaces excédentaires / décision
- 6.11. Entente pour l'utilisation du terrain de stationnement de l'école secondaire de Chambly / décision

Secrétariat général

- 6.12. Entente entre la Fondation de l'école secondaire De Mortagne et la Commission scolaire des Patriotes / décision

7. Points d'information :

Service des ressources matérielles

- 7.1 Locaux modulaires annexés à l'école Jacques-Rocheleau

Secrétariat général

- 7.2 Dépôt du procès verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 21 octobre 2008 (document déposé dans le portail)
8. Affaires diverses.
9. Parole au public.
10. Rapport de la présidente.
11. Parole aux membres du Conseil.
12. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vu la présence de public, sur proposition de madame la présidente, mesdames et messieurs les commissaires conviennent de procéder aux points 6.7, 6.8, 6.3 et 6.9 de l'ordre du jour, dans cet ordre, dès après le point «Parole au public».

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 NOVEMBRE 2008 ET DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT TENUE LE 11 NOVEMBRE 2008

C-069-12-08 Il est proposé par madame Nicole Deschênes d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2008 et ce, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-070-12-08 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'approuver le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 11 novembre 2008 et ce, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Suzanne Chartrand explique la procédure à suivre et invite les membres du public à prendre la parole.

Monsieur François Cournoyer, se faisant le porte parole du conseil d'établissement de l'école Le Carrefour à Varennes, intervient sur la question de la fréquentation scolaire à cette école en lien avec le dossier de la scolarisation des élèves du secondaire résidant à Contrecoeur. À ce sujet, il dépose un document Power Point, une liste de quatre questions et une découpe de journal.

Madame Suzanne Chartrand explique l'état des travaux du Conseil des commissaires sur les questions soumises.

Madame Carmen Bouffard, intervient en lien avec le dossier de la révision du plan de répartition des élèves du secteur de Saint-Amable. Elle dépose et explique la teneur d'une pétition signée par les utilisateurs de son service de garde privé, à l'effet de demander une dérogation concernant le transport vers l'école Le Sablier.

Madame Suzanne Chartrand apporte des explications.

Monsieur Stéphane Roy, parent de Saint-Amable, intervient à son tour sur la question de la révision du plan de répartition des élèves et la problématique des élèves marcheurs.

On traite immédiatement le point 6.7. de l'ordre du jour.

6. POINTS DE DÉCISION

Service de l'organisation scolaire

6.7 Révision du plan de répartition des élèves – secteur de Saint-Amable

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant la demande du conseil d'établissement de l'école Le Sablier de réviser le plan de répartition des élèves dans les écoles de Saint-Amable ;

Considérant l'écart important existant entre l'effectif scolaire de l'école Le Sablier et l'école de l'Envolée et la localisation prévisible du développement domiciliaire de Saint-Amable ;

Considérant l'avis des conseils d'établissement des écoles Le Sablier et de l'Envolée émis lors de la consultation portant sur l'hypothèse d'un nouveau plan de répartition dans le secteur de Saint-Amable ;

Considérant la recherche de la plus grande stabilité possible des élèves dans les établissements de la Commission scolaire ;

Considérant les mesures d'accommodement accordées lors de révisions antérieures du plan de répartition dans d'autres secteurs de la Commission scolaire ;

Considérant l'avis favorable des membres du Conseil des commissaires réunis en séance de travail le 25 novembre 2008 ;

C-071-12-08 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin ;

1. D'adopter le plan de répartition des élèves dans les écoles de Saint-Amable, tel qu'il apparaît à l'annexe ACC-011-12-08 ;
2. D'appliquer, dans le cas des élèves fréquentant une école primaire du secteur de Saint-Amable en 2008-2009, les mesures dérogatoires précisées à l'article 7.6.4 de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2009-2010*, lesquelles se lisent comme suit :

7.6.4 Dans le cadre de la révision du plan de répartition des élèves dans les écoles du secteur de Saint-Amable, la Commission scolaire applique, de manière exceptionnelle et uniquement dans le cas des élèves qui fréquentaient une école primaire du secteur de Saint-Amable en 2008-2009, les mesures dérogatoires suivantes :

- l'élève qui, en 2008-2009, en était à une troisième école de fréquentation – ceci excluant la fréquentation à l'éducation préscolaire et les changements d'école en raison d'un choix d'école ou d'un déménagement – pourra poursuivre sa scolarité dans la même école

en 2009-2010 et recevra l'assurance d'y terminer sa scolarité, sous réserve d'un déménagement;

- lors de l'assignation d'un élève à une école pour la rentrée 2009, si cet élève, suite à cette assignation est à fréquenter une troisième école en raison de l'application des critères de l'article 7.1 – en excluant la fréquentation à l'éducation préscolaire et les changements d'école en raison d'un choix d'école ou d'un déménagement –, il se verra reconnaître l'assurance de terminer sa scolarité à cette école, sous réserve d'un déménagement ;
 - les parents d'un élève handicapé ou d'un élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ayant été scolarisé, en 2008-2009, dans une classe spécialisée pour, par la suite, être intégré dans une classe ordinaire, se verront offrir la possibilité de maintenir, en 2009-2010, leur enfant dans l'école fréquentée en 2008-2009 ou, si cette école est différente de son école de secteur, de le ramener dans celle-ci. Dans la première option, l'élève se verra reconnaître l'assurance de terminer sa scolarité à cette école, sous réserve d'un déménagement.
3. D'accorder, pour la rentrée scolaire 2009, aux élèves qui fréquentaient, en 2008-2009, une école différente de l'école de secteur qui leur est assignée selon le plan de répartition précisé à l'annexe ACC-011-12-08 (excluant un choix d'école), la mesure d'accommodement suivante :

« Les parents pourront demander, sur la base d'un choix d'école, mais avec les conditions particulières énumérées ci-dessous, que leur enfant poursuive, en 2009-2010, sa scolarité dans l'école qu'il fréquentait en 2008-2009 :

- la demande n'aura pas à être renouvelée année après année ;
- l'élève aura droit au transport scolaire gratuit s'il demeure à plus de 1,6 km de l'école ;
- si, au cours des années subséquentes, l'école devait être touchée par un surplus d'élèves dans le niveau de l'élève visé, celui-ci aurait les mêmes droits que les autres élèves ; en cas de transfert, la direction de l'école devra appliquer les règles précisées dans la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes*. ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

On traite immédiatement le point 6.8. de l'ordre du jour.

6.8. Révision du plan de répartition des élèves – secteur de Chambly-Carignan

Monsieur Claude Sasseville présente ce dossier.

Madame Suzanne Chartrand apporte des explications additionnelles.

Madame Luce Deschênes Damian fait lecture à voix haute de la résolution proposée.

Considérant la demande du conseil d'établissement de l'école du Parchemin à Carignan sur le plan de répartition;

Considérant la consultation effectuée auprès des conseils d'établissements des écoles primaires des municipalités de Chambly et de Carignan;

Considérant les avis reçus par ces mêmes instances;

Considérant les divergences d'opinions et de solutions proposées;

Considérant que l'option en consultation n'a pas répondu aux demandes d'une majorité des instances consultées;

Considérant la demande d'agrandissement déposée par le conseil d'établissement de l'école du Parchemin;

Considérant les analyses et le suivi annuel effectué par la Commission scolaire sur les statistiques d'évolution de la clientèle scolaire;

C-072-12-08 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de conserver le statu quo pour le plan de répartition des écoles de Chambly et de Carignan tout en assurant, dans la mesure du possible, de préserver la stabilité de la clientèle et les regroupements familiaux, de poursuivre l'analyse des statistiques de clientèle scolaire et de faire rapport au Conseil.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

On traite immédiatement le point 6.3. de l'ordre du jour.

Direction générale

6.3 Scolarisation au secondaire des élèves résidant à Contrecoeur

Monsieur Jacques Beaudet, directeur général adjoint, présente ce dossier. Il répond aux questions et demandes d'éclaircissements de mesdames et messieurs les commissaires.

Madame Normande Lemieux, directrice générale, apporte des explications additionnelles.

Considérant les ententes de scolarisation intervenues entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire de Sorel-Tracy depuis l'année scolaire 1998-1999;

Considérant les résultats de la préconsultation effectuée auprès des parents des élèves résidant dans la ville de Contrecoeur en février 2008 pour vérifier leur opinion sur les possibilités réelles de scolarisation des élèves du secondaire dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes afin d'identifier les options suscitant le plus d'adhésion;

Considérant la consultation réalisée du 8 octobre au 14 novembre 2008 auprès des parents des élèves résidant dans la ville de Contrecoeur sur les options de scolarisation et les résultats obtenus, soit que 77,8 % des répondants ont choisi l'option de scolariser toute la clientèle du secondaire à la Commission scolaire de Sorel-Tracy;

Considérant que l'information et le questionnaire ont été acheminés dans tous les foyers concernés par courrier postal;

Considérant la soirée d'information tenue le 3 novembre 2008 et les commentaires recueillis de la part des parents sur les options proposées;

Considérant les démarches effectuées auprès du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport visant une solution à plus long terme pour l'organisation des services pour toute la clientèle de Contrecoeur au secondaire;

C-073-12-08 Il est proposé par madame Manon Handfield, en vertu des résultats obtenus et de l'intérêt manifesté par la Commission scolaire de Sorel-Tracy, de faire une entente de scolarisation entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire de Sorel-Tracy, d'une durée de trois ans pour toute la clientèle du secondaire, sous réserve de l'obtention d'une autorisation ministérielle à cet effet, à compter de l'année scolaire 2009-2010 et d'assurer aux élèves qui sont déjà inscrits à ce jour dans une école secondaire de la Commission scolaire des Patriotes de poursuivre leur scolarité dans ladite école.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

On passe au point 6.9 de l'ordre du jour.

Service de l'organisation scolaire

6.8 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2009-2010

Monsieur Claude Sasseville présente ce dossier.

Monsieur Gaëtan Marcil quitte avant le vote sur la résolution.

Considérant la prescription faite à la Commission scolaire, par l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, d'établir annuellement les critères d'inscription des élèves dans ses établissements ;

Considérant la consultation effectuée auprès du Comité de parents en vertu de l'article 193.6° de la *Loi sur l'instruction publique* et auprès des autres instances consultatives de la Commission scolaire ;

C-074-12-08 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux que le document intitulé « *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2009-2010* » soit adopté, et ce, tel qu'il est déposé à l'annexe ACC-012-12-08.

Monsieur Gaëtan Labelle demande le vote :

Votent en faveur : 17

Votent contre : 03

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Monsieur Gaëtan Marcil revient après le vote sur la résolution.

Après le point 6.9., on traite le point 6.1. de l'ordre du jour.

Service des ressources financières

6.1 Dépôt des états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2008

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

C-075-12-08 Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle de recevoir le rapport financier de l'exercice 2007-2008 et le rapport des vérificateurs externes Brunet Roy Dubé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Direction générale

6.2. Plan stratégique 2008-2013

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 27 janvier 2009.

Le point 6.3. a été traité précédemment.

6.4 Projet d'infrastructure sportive à Boucherville

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 27 janvier 2009.

6.5. Nomination au poste de directeur du Service des ressources matérielles

Huis clos

C-076-12-08 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos. Il est 20 h 26.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Retour à l'assemblée publique

C-077-12-08 Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle que l'assemblée redevienne publique. Il est 20 h 44.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la Résolution numéro C-069-09-07;

Considérant la réussite de la période de probation de monsieur Gabriel Roux, à titre de directeur adjoint au Service des ressources matérielles en date du 12 novembre 2008;

Considérant la période de vacances de monsieur André Dubreuil, directeur du service des Ressources matérielles, du 5 janvier au 3 avril 2009;

Considérant le départ à la retraite de monsieur André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, le 3 avril 2009;

C-078-12-08 Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux que la Commission scolaire des Patriotes procède à la nomination temporaire de monsieur Gabriel Roux au poste de directeur du Service des ressources matérielles du 5 janvier au 3 avril 2009;

Que la Commission scolaire des Patriotes procède à la confirmation de la nomination de monsieur Gabriel Roux au poste régulier de directeur du Service des ressources matérielles à compter du 6 avril 2009;

Que le mandat de monsieur Gabriel Roux soit d'une durée indéterminée;

Que les conditions de travail de cette personne soient celles prévues au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Au nom du Conseil des commissaires, madame Suzanne Chartrand remercie chaleureusement monsieur André Dubreuil pour ses états de services. Les membres du Conseil témoignent de leur appréciation des services de monsieur Dubreuil.

Considérant la demande de monsieur André Dubreuil ;

C-079-12-08 Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux de prendre acte de la démission pour retraite de monsieur André Dubreuil, laquelle est effective à compter du 6 avril 2009.

Que les conditions de départ de monsieur Dubreuil soient celles prévues au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des gestionnaires des commissions scolaires.*

Que des remerciements lui soient adressés au nom du Conseil des commissaires pour la qualité de sa contribution au développement de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Nomination au poste de chef de secrétariat de la Direction générale

Considérant l'ouverture du poste de chef de secrétariat à la Direction générale;

Considérant le profil recherché pour ce poste ;

Considérant le processus de recrutement et de sélection suivi ;

Considérant la recommandation unanime formulée par le Comité de sélection sur le choix de la candidate ;

C-80-12-08

Il est proposé par madame Hélène Roberge de procéder à la nomination de madame Julie Côté au poste de chef de secrétariat à la Direction générale de la Commission scolaire des Patriotes, et que la date de son entrée en fonction soit le 16 décembre 2008.

Que son mandat soit d'une durée indéterminée.

Que les conditions de travail de cette personne soient celles prévues au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les points 6.7., 6.8. et 6.9. ayant été traités précédemment, on passe au point 6.10. de l'ordre du jour.

Service des ressources matérielles

6.10 Suivi au plan de développement des espaces excédentaires

Monsieur Gabriel Roux, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier. Il fait lecture d'une correspondance récente reçue de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville faisant part notamment de sa position relativement à l'immeuble de la bibliothèque de la Ville.

Madame Normande Lemieux apporte des explications additionnelles concernant le Centre des services alternatifs.

Tous deux répondent aux questions et demandes d'éclaircissement de mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant la résolution C-197-06-08, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2008, relativement au Plan de développement des espaces excédentaires;

Considérant les discussions en cours avec les représentants de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville;

Considérant les discussions relatives à l'offre de service du Centre des services alternatifs (CSA);

Considérant les évaluations de coûts révisées pour l'aménagement de certains immeubles disponibles;

C-081-12-08

Il est proposé par monsieur Hugues Ouellette de :

- Poursuivre les discussions avec la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville ;
- Procéder, à moyen terme, au réaménagement du siège social en redéployant certaines unités administratives et la salle du Conseil des Commissaires selon l'option découlant des discussions avec la Ville de Saint-Bruno ;
- Procéder aux travaux de réaménagement de l'école Sacré-Cœur pour le déménagement du CSA pour septembre 2009 ;

- Finaliser les discussions au comité 15-24 et à la Table des écoles secondaires afin de déterminer l'offre de service du CSA et procéder aux aménagements requis à l'école Marguerite-Bourgeoys, si nécessaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.11 Entente pour l'utilisation du terrain de stationnement de l'école secondaire de Chambly

Monsieur Gabriel Roux présente ce dossier.

Considérant les demandes de la Ville et du Centre aquatique de Chambly pour l'utilisation d'une partie du terrain de stationnement de l'école secondaire de Chambly durant les heures scolaires;

Considérant les travaux de construction d'une piste d'athlétisme à l'arrière de l'école;

Considérant la contribution financière de la Ville de Chambly;

Considérant l'entente de principe annoncée par la présidente de la Commission scolaire et le maire de la Ville de Chambly le 3 juillet 2008;

Considérant l'approbation du projet d'entente par le Conseil d'établissement de l'école secondaire de Chambly;

C-082-12-08

Il est proposé par madame Lucie Legault, d'adopter l'entente pour l'utilisation du terrain de stationnement de l'école secondaire de Chambly et d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Hélène Roberge et monsieur Alain Langlois se retirent de la séance pour le point 6.12.

Secrétariat général

6.12. Entente entre la Commission scolaire des Patriotes et la Fondation de l'école secondaire De Mortagne

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, présente ce dossier.

Elle répond aux questions et demandes d'éclaircissement de mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant que la Fondation de l'école secondaire De Mortagne a été créée en 1991 et qu'elle a alors signé une entente avec la Commission scolaire régionale de Chambly, laquelle prévoyait qu'elle se renouvelait d'année en année;

Considérant qu'en 1992 l'école secondaire De Mortagne est passée à la Commission scolaire de l'Eau-Vive, puis en 1998, à la Commission scolaire des Patriotes

Considérant que des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'instruction publique* entre 1991 et 2008 ;

Considérant que l'entente n'a jamais été amendée depuis 1991 et qu'il est pertinent de le faire afin que cette entente lie la Commission scolaire des Patriotes et afin de tenir compte des modifications législatives apportées depuis ;

Considérant que la signature de cette entente annule et remplace la précédente ;

C-083-12-08 Il est proposé par madame Johanne de Villers

- d'approuver l'entente entre la Commission scolaire des Patriotes et la Fondation de l'école secondaire De Mortagne, telle qu'elle apparaît à l'annexe ACC-013-12-08.
- d'autoriser la présidente du Conseil, madame Suzanne Chartrand et la directrice générale, madame Normande Lemieux, à signer l'entente entre la Commission scolaire des Patriotes et la Fondation de l'école secondaire De Mortagne.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Hélène Roberge et monsieur Alain Langlois se joignent à l'assemblée après l'adoption de la résolution.

7. Points d'information :

Service des ressources matérielles

7.1 Locaux modulaires annexés à l'école Jacques-Rochelleau

Monsieur Gabriel Roux présente un état de situation sur ce dossier.

Madame Normande Lemieux, messieurs Jacques Beudet et André Dubreuil apportent des explications additionnelles.

Ils répondent aux questions et demandes de précisions des membres du Conseil des commissaires.

Secrétariat général

7.2 Dépôt du procès verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 21 octobre 2008

Un document a été déposé dans le portail.

8. Affaires diverses

Néant

9. Parole au public

Néant

10. Rapport de la présidente

Néant

11. Parole aux membres du Conseil

- Monsieur Marc-André Lehoux exprime le souhait que l'on dépose les états financiers de la Commission scolaire sur son site internet.
- Monsieur Marc-André Lehoux s'enquiert de la participation d'une de nos enseignantes au débat électoral télévisé.

Madame Normande Lemieux apporte des éclaircissements.

- Monsieur André Dubreuil remercie les membres du Conseil pour la confiance qu'ils lui ont accordée comme directeur du Service des ressources matérielles et il fait part de sa fierté du travail accompli.
- Monsieur Jean-François Rabouin souligne le décès récent de monsieur André Barette, ex-directeur général de la Commission scolaire de l'Eau-Vive et lui rend un vibrant témoignage.
- Madame Suzanne Chartrand fait part de sa participation au lancement de la coopérative alimentaire de Saint-Amable.
- Monsieur Claude Sasseville apporte un éclaircissement sur une affirmation faite par une des personnes ayant pris part à la «Parole au public» en début de séance.
- Madame Suzanne Chartrand souligne la journée de formation du RCSM le 14 mars 2009 portant sur le projet de loi 88 et invite les commissaires à inscrire cette date à leur agenda.

12. Levée de la séance

C-084-12-08 À 21 h 55, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la présente séance au 27 janvier 2009 à 19 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

présidente

secrétaire général

AG/jp